

L'adaptation de la société au vieillissement

Parmi les nombreuses revendications des retraités, celle concernant la prise en compte du handicap dû au vieillissement est de plus en plus d'actualité.

L'allongement de l'espérance de vie se traduit aujourd'hui par 1,4 million de personnes âgées de plus de 85 ans.

Les progrès de la médecine, entre autres, permettant de faire reculer la maladie, ce chiffre va probablement atteindre 5 millions en 2060 soit plus que tripler. Le système de sécurité sociale prend d'autant plus une importance primordiale. C'est pourquoi nous réclamons qu'il soit encore plus performant.

Mais vivre plus longtemps ne saurait faire fi des problèmes de santé : parmi ceux-ci la perte d'autonomie, conséquence des handicaps physiques ou mentaux.

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement est en lui-même une avancée.

**Reste sa mise en application.
Que dit-il ?**

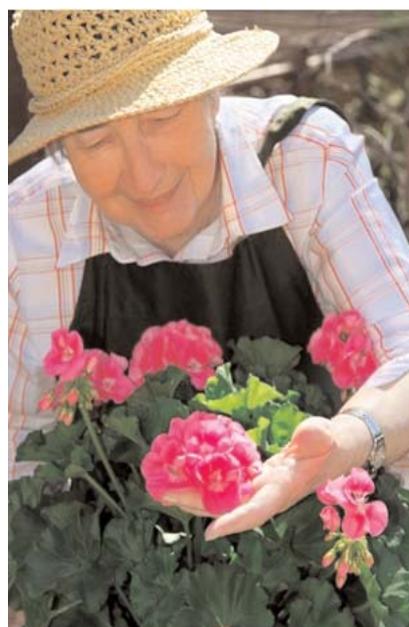
1° Anticipation de la perte d'autonomie : cela suppose une médecine préventive qui serait elle-même conditionnée par des politiques de santé suffisantes. Pourtant la perte d'autonomie se prépare dès le plus jeune âge afin qu'elle soit la plus tardive possible et évidemment nécessite une politique de prévention de la santé tout au long de la vie.

La CGT revendique de la maternelle à la faculté ce type de médecine indépendante du patronat assurant une protection de tous les salariés tendant à réduire au maximum les risques des métiers, pour les non actifs et les retraités l'accès à un suivi médical régulier, le suivi post-professionnel.

2° L'adaptation de la société au vieillissement : le projet de loi cible les politiques de l'habitat. Seuls 6 % des logements individuels sont adaptés à l'avancée en âge. Sachant que la plupart des gens veulent finir leur vie à leur domicile, ces mesures vont donc dans le bon sens mais les budgets prévus sont bien trop modestes.

3° Quant à l'accompagnement de la perte d'autonomie, les propositions de revalorisation des plafonds de l'APA (Allocations Personnes Âgées) sont positives. Pour permettre un répit aux aidants, une allocation de 500 € est prévue pour financer un hébergement temporaire de la personne aidée, mais il conviendrait d'aller plus loin.

Cette loi sera financée par les 640 millions de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA). La CGT désapprouve cette mesure et revendique un financement dans le cadre de la sécurité sociale.



La CGT continuera de revendiquer les moyens pour une véritable prise en compte de la perte d'autonomie. Celle-ci ne peut l'être que par la SS garantissant une égalité de traitement pour tous.

Pour concrétiser cette prise en charge par la collectivité nationale, la CGT propose avec la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées) une loi européenne qui contraindrait tous les États européens à dégager les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Elle permettrait ainsi à tous les salariés et retraités de s'appuyer sur ce droit reconnu pour réclamer les moyens financiers.

En mai 2013, 600 syndicalistes européens, dont une forte délégation CGT, se sont rendus à l'Assemblée de l'Europe à Bruxelles pour exposer l'aspiration et la revendication de la prise en compte de la perte d'autonomie par une loi européenne qui constituerait une énorme avancée correspondant à la société moderne et développée actuelle (l'intervention de l'importante délégation de la CGT a été très écoutée).

Nous sommes tous concernés, aussi bien actifs que retraités, d'où la nécessité d'assurer la continuité syndicale.

Élections Fonction publique du 4 décembre : les retraités aussi sont concernés

5,2 millions d'agents publics des trois fonctions publiques, État, Territoriale et Hospitalière sont appelés à voter pour déterminer, au travers de ce scrutin, la représentativité des organisations syndicales. Ce vote qui intéresse tous les agents, titulaires ou non titulaires, déterminera le nombre de sièges des organisations dans les Comités Techniques (CT) nationaux et locaux, ainsi que dans les CHSCT, dans les CAP et CAPN et dans les CCP (Commissions consultatives paritaires) et donc la répartition des sièges dans les grandes instances départementales, régionales, académiques et nationales de représentation des syndicats. C'est la représentativité, donc l'audience de chaque organisation qui est concernée. La CGT, première organisation dans les prud'hommes, dans les TPE, doit le rester pour les fonctions publiques et même renforcer son audience.

Nous devons tous nous y mettre, fonctionnaires, employés du privé, et même les retraités qui, s'ils ne sont plus électeurs ont tous à cœur de voir leur organisation toujours plus présente et forte dans les instances de négociation.

L'importance de ce scrutin a bien été comprise par la Confédération qui jette toutes ses forces dans la bataille : voyez le bulletin " Élections fonction publique " qui est paru dès décembre 2013 et qui devrait être suivi d'autres numéros ou la double-page dans le dernier journal confédéral ENSEMBLE. Ce qui devrait renforcer l'intérêt que les retraités portent aux résultats de ce scrutin, c'est que chaque CT et donc CHSCT est consulté pour l'action sociale des différents ministères. On voit bien que la plus grande inégalité

régne dans ce domaine, à peine compensée par l'Interministériel. Les sièges dans des CNAS (comité nationaux d'action sociale) des ministères et au CIAS (Comité interministériel d'action sociale) au niveau du Ministère de la Fonction publique sont aussi attribués en fonction du résultat de ces élections. Une de nos revendications concerne une meilleure information de chaque retraité sur les droits dont il peut bénéficier.

Et puis, désormais, le poids de notre Confédération doit être toujours plus important dans les domaines qui nous touchent directement ou indirectement. Répétons encore et toujours que nous nous inscrivons pleinement dans les campagnes sur le coût du travail, car chaque fois qu'un gouvernement " exonère " le patronat des cotisations " patronales ", il affaiblit volontairement notre système de protection sociale et s'éloigne toujours plus de la pensée qui l'avait inspiré.

Battons-nous pour que la Sécurité sociale favorise la prévention (et donc une meilleure protection de la santé des salariés, battons-nous pour que l'intervention de la Sécu soit rétablie à son meilleur niveau (remboursement des médicaments, retraite, famille) et qu'on arrête l'hémorragie des postes ;

que le réseau d'hôpitaux soit dessiné non plus en fonction de critères comptables mais en fonction des besoins des usagers.

En tant que retraités, presque tous les sujets qui viennent sur la table de négociation nous intéressent, que ce soit celles sur l'hôpital, les transports, le logement ou l'ouverture des magasins le dimanche, entre autres.

Même, comme citoyens et adhérents à la CGT, les transformations de l'Éducation nationale ne peuvent nous laisser indifférents : nos enfants peuvent être fonctionnaires, nos petits-enfants y déterminent leur avenir et leur chance de réussir leur vie ; mais surtout, nous souffrons de voir que beaucoup d'enfants se détournent du savoir, qui pour nous, est une des sources de l'émancipation.

Les retraités ont besoin d'un réseau de transports publics de qualité au niveau local ou national, ils ont besoin d'hôpitaux, de bureaux de poste accessibles, bref, comme nous tous, d'un service public de qualité avec ce souci d'égalité de traitement et de neutralité qui en sont les qualités essentielles.

Là où nous sommes, nous pouvons aider au succès des listes CGT pour renforcer encore l'audience de notre CGT !

